



Conservatoire de musique - année 2022/2023

Je débute un instrument !

Modalités d'inscriptions

Site internet : www.ville-evian.fr/education/conservatoire

Musicien débutant : futur musicien choisissant un instrument, âgé d'au moins 7 ans (CE1)

Choix de l'instrument

Afin d'aider le futur musicien dans son choix, le Conservatoire organise une série de rendez-vous dédiés à la découverte des instruments et à la rencontre avec les professeurs. Avant toute inscription, il est obligatoire d'avoir essayé trois instruments minimum d'au moins deux familles différentes. Ces essais sont à consigner dans le « passeport découverte », disponible au Conservatoire et sur le site internet.

En raison d'une forte demande pour les enfants, les adultes souhaitant débiter un instrument ne sont généralement pas acceptés.

L'offre pédagogique :

La première année de scolarité comprend chaque semaine un cours individuel d'instrument de 30 minutes et un cours collectif de formation musicale d'une heure.

La location d'instrument

La Ville d'Evian propose aux jeunes musiciens de bénéficier d'un instrument de musique de qualité dans des conditions avantageuses. Vous trouverez plus de renseignement dans le modèle de contrat de mise à disposition d'un instrument.

Organisation de la rentrée scolaire :

Vous êtes invités à la remise de l'instrument et à un rendez-vous d'accueil au Conservatoire entre le 2 et le 10 septembre.

Les cours débutent le lundi 12 septembre 2022.

Choix des horaires du cours de Formation Musicale

Le planning prévisionnel des cours collectifs pour l'année 2022/2023 sera présenté courant juin 2022. Le choix des horaires se fera en ligne du 22 août au 4 septembre. Le planning définitif de l'élève sera communiqué aux familles le mardi 6 septembre.

Choix des horaires du cours individuel d'instrument

Le professeur contacte la famille pour convenir du rendez-vous hebdomadaire. Les familles doivent faire preuve de souplesse dans leurs attentes.

Merci de prendre connaissance des modalités d'inscriptions au verso =>

Comment s'inscrire ?

à lire avant l'inscription

Le futur élève et sa famille doivent consulter les documents suivants disponibles sur le site internet :

- Le règlement intérieur
- Le guide des enseignements 2022/2023
- La grille des tarifs
- Les conditions d'entretien des instruments en cas de location auprès du Conservatoire
- Le planning des cours 2022/2023

Justificatifs

Les documents suivants sont à préparer aux formats PDF ou JPEG, ne doivent pas dépasser 0,5 Mo et sont à déposer lors de l'inscription en ligne :

- copie recto-verso de la carte d'identité du responsable légal de l'enfant et payeur (obligatoire)
- Justificatif de domicile de moins de 6 mois pour les habitants d'Evian. A défaut, le plein tarif est appliqué
- Pour les bénéficiaires, la carte de quotient familial 2022/2023 délivrée par le CCAS d'Evian (à déposer impérativement entre le 15 septembre et le 10 octobre)

L'inscription et le choix de l'instrument

Après avoir effectué le parcours découverte et choisi l'instrument, la famille du musicien procède à son inscription via le formulaire sur le site internet www.ville-evian.fr/education/conservatoire



[Accès direct à la fiche d'inscription à partir du 20 juin](#)

Calendrier

Les inscriptions pour l'année 2022/2023 sont ouvertes du 20 juin au 03 juillet 2022.

Les inscriptions plus tardives seront possibles du 22 août au 04 septembre sous réserve des places disponibles. La priorité aux évianais est accordée jusqu'au 3 juillet.

Admission

Les admissions au Conservatoire d'Evian sont traitées selon les règles de priorités définies par le conseil municipal qui sont présentées dans le règlement intérieur. En fonction des places disponibles, l'inscription est soit :

- Confirmée
- Mise en liste d'attente jusqu'au 5 septembre, au cas où un élève se désisterait
- Refusée

Il n'y a pas de liste d'attente ni de report d'une inscription non-acceptée à l'année suivante.